



SÉANCE EXTRAORDINAIRE 15 JUILLET 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 15 juillet 2024, tenue à la salle du conseil de Saint-Isidore à 17 h 00.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

Et les conseillers :

Cindy Côté
Jean-François Allen
Diane Rhéaume

Daniel Blais
Antoine Couture
Hélène Jacques

Madame Mireille Couture, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

Convocation et objet

La présente séance a été convoquée par avis de convocation conformément à la Loi. Les sujets suivants sont traités :

1. Servitude, lots 6 544 047, 6 544 048 et 6 544 049 ;
2. Servitude, lots Développement Coulombe ;

Les membres étant tous présents, le point suivant est ajouté à l'ordre du jour avec le consentement unanime des membres

3. CN - Semaine de la sécurité ferroviaire ;
4. Période de questions ;
5. Clôture et levée de la séance.

2024-07-215 1. Servitude, lots 6 544 047, 6 544 048 et 6 544 049

ATTENDU QUE monsieur Marcel Turcotte est propriétaire des lots 6 544 047, 6 544 048 et 6 544 049 au cadastre du Québec, situés route du Président-Kennedy ;
ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à une servitude d'aqueduc et d'égout sur lesdits lots en faveur de la municipalité de Saint-Isidore ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir une servitude de passage sur le lot 5 887 448 en faveur du propriétaire du lot 6 544 049 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Jacques, APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Blais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore consent à une servitude d'aqueduc et d'égout sur les lots 6 544 047, 6 544 048 et 6 544 049, propriété de monsieur Marcel Turcotte.

QUE le conseil consent également à établir une servitude de passage sur le lot 5 887 448 en faveur du propriétaire du lot 6 544 049.

QUE les frais de l'acte notarié et ceux d'arpentage relatifs à l'entente de servitude sont aux frais de monsieur Marcel Turcotte.

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs à ladite entente pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

ADOPTÉE

2024-07-216 2. Servitude, lots Développement Coulombe

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore finalise le développement résidentiel sur la route Coulombe ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir une servitude d'utilité publique régissant les conduites d'égout, d'aqueduc et d'écoulement pluvial ainsi que l'écoulement des eaux par la municipalité de Saint-Isidore ainsi que toute autre servitude relative audit développement ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Rhéaume,

APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Allen ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil mandate Roger Plante et Associés, notaires et conseillers juridiques, pour la préparation d'un acte de servitude d'utilité publique régissant les conduits d'égout, d'aqueduc et d'écoulement pluvial ainsi que l'écoulement des eaux par la municipalité de Saint-Isidore ainsi que toute autre servitude relative audit développement résidentiel sur la route Coulombe.

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

QUE la présente dépense soit payée à même le règlement d'emprunt.

ADOPTÉE

2024-07-217 3. CN - Semaine de la sécurité ferroviaire

ATTENDU QUE la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 23 au 29 septembre 2024 ;

ATTENDU QUE 229 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2023, entraînant 66 décès et 39 blessures graves évitables ;

ATTENDU QUE l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens ;

ATTENDU QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire ;

ATTENDU QUE le CN et Opération Gareautrain demandent au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Blais, APPUYÉ PAR le conseiller Antoine Couture ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore proclame la Semaine de la sécurité ferroviaire du 23 au 29 septembre 2024.

QUE le conseil s'engage à promouvoir la sécurité ferroviaire dans les médias municipaux.

ADOPTÉE

4. Période de questions

Aucune question.

2024-07-218 5. Clôture et levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Blais,

APPUYÉ PAR la conseillère Diane Rhéaume

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la séance soit levée. Il est 17 h 10.

Adopté ce 5 août 2024.

Réal Turgeon,
Maire

Mireille Couture,
Directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
